

La P.A.S.S et le Service d'Accueil des Urgences

Dr Anne AGNOLI

Ass. Sociale Doris MALL

HISTORIQUE

- ❑ **Loi du 29 Juillet 1998:** évoque le rôle du service public hospitalier dans la lutte contre l'exclusion en relation avec les autres institutions compétentes.
- ❑ **Des PRAPS découlent les PASS**
- ❑ **Définition de ses rôles:**
 - Interlocuteur hospitalier pour les intervenants extérieurs (histoire locale)
 - coordination du réseau en matière de soins de santé

HISTORIQUE au sein du CHRA

- ❑ Cellule précarité
- ❑ Création du poste d'assistante sociale
- ❑ Création du poste de médecin P.A.S.S

ACTUELLEMENT

Équipe:

½ poste d'assistante sociale partagé

½ poste de praticien hospitalier depuis Juillet 2004

Objectifs:

Réorienter vers le droit commun, le réseau de soins libéral.

Ne pas fidéliser

Fonctionnement:

Liens extérieurs:

faire connaître la PASS

quand la solliciter

Consultations:

à l'extérieur (se faire connaître du public)

au service des urgences (consultations)

La P.A.S.S au Service des Urgences

- ❑ S.A.U: moyen de repérage des personnes en difficulté sociale
- ❑ Sollicitation de la P.A.S.S

Interaction SAU/PASS

EXEMPLES

- ❑ Monsieur S. : tuberculose pulmonaire dans un parking
- ❑ Monsieur L. : Incontinence urinaire, troubles de l'équilibre, plaies de pieds... et l'hiver dans la rue